

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2024

Le 6 février deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal place du Champart sous la présidence de Monsieur LEGENDRE Christian, Maire.

Etaient présents : Christian LEGENDRE, Michel TAFFOUREAU, Marlène JOHANET-FOURAGE, Martine GILLET, Thierry CAILLETTE, François VAPPEREAU, Serge GUERIN, Cécilia JOHANET, Dany HAMONIERE, Françoise BODET, Maité AVILES.

Absent ayant donné procuration : Jean-François DESCHAMPS à Christian LEGENDRE, Valérie PEUGNET à Michel TAFFOUREAU, Lise LE DÛ à François VAPPEREAU

Secrétaire de séance : Maité AVILES

Le compte rendu du conseil municipal en date 11 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter les 3 points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération relative aux demandes de subventions pour le cabinet de kinésithérapie,
 - Délibération relative aux demandes de subventions à l'aménagement des places - tranche 1
 - Délibération relative à l'implantation de 2 éoliennes
- L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

1 Contrat de maîtrise d'œuvre aménagement du centre bourg - tranche 1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de souscrire un contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du centre bourg - tranche 1.

Il présente la proposition conjointe du cabinet INCA pour la partie VRD et la société STRIBLEN Olivier pour la partie paysagiste concepteur urbaniste. Le forfait de la rémunération est réparti comme suit :

Eléments de mission	%	Montant H.T.	INCA		O. STRIBLEN	
			%	H.T.	%	H.T.
PA	Forfait	3 600,00 €	0,00%	- €	100,00%	3 600,00 €
AVP	20	6 300,00 €	45,00%	2 835,00 €	55,00%	3 465,00 €
PRO	15	8 400,00 €	45,00%	3 780,00 €	55,00%	4 620,00 €
ACT	15	6 300,00 €	60,00%	3 780,00 €	40,00%	2 520,00 €
VISA	5	2 100,00 €	80,00%	1 680,00 €	20,00%	420,00 €
DET	40	16 800,00 €	80,00%	13 440,00 €	20,00%	3 360,00 €
AOR	5	2 100,00 €	80,00%	1 680,00 €	20,00%	420,00 €
	100 %					
Montant de la mission :		45 600.00 €		27 195.00 €		18 405.00 €

Montant forfaitaire prévisionnel H.T. global de la mission : 45 600.00 €
TVA 20 % en sus : 5 472.00 €
Montant TTC : 51 072.00 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

De retenir la proposition du Cabinet INCA et la société STRIBLEN Olivier pour la somme de 45 600€ HT soit 51 072€ TTC,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les écritures administratives et comptables concernant ce dossier.

2 Réfection de l'enrobé rue Amédée Guérin et demande de subvention

L'enrobé de la rue Amédée Guérin étant très vétuste, une estimation a été demandée auprès de l'entreprise BSTP comprenant :

- L'installation du chantier avec la signalisation,
- Le rabotage de la voirie,
- Mise à la cote de tampon et remplacement de ce dernier,
- Remplacement de bordures,
- Fourniture et mise en œuvre de Béton Bitumeux 0/10 sur 5cm.

Le montant de l'estimation s'élève à 70 184.12€ HT soit 84 220.94€ TTC.

Une subvention a été sollicitée auprès de Conseil Départemental dans le cadre du Volet 3 « projets d'intérêt communal ».

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

De déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Volet 3,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les écritures administratives et comptables concernant ce dossier.

3 Modification du PLU

La modification du PLU devrait débuter dans les prochains jours et prendra plusieurs mois. En effet, il est nécessaire de consulter une nouvelle fois les différents services de l'Etat pour validation.

Le cabinet ATOPIA qui a déjà élaboré le premier document a été sollicité pour effectuer cette modification. Le coût de cette prestation s'élève à 4 262.50€ HT soit 5 115€ TTC.

Trois prestations supplémentaires sont également proposées à savoir :

- Préparation et animation d'une réunion publique, réunion de travail supplémentaire en présentiel et réunion supplémentaire en visioconférence pour la somme de 1675€ HT soit 2 010€ TTC qu'il faut ajouter à la somme de 5 115€ soit 7 125€ TTC.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

De retenir la proposition du cabinet ATOPIA pour la somme de 5 937.50€ HT soit 7 125€ TTC.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les écritures administratives et comptables concernant ce dossier.

4 Demandes de subventions pour le cabinet de kinésithérapie et l'aménagement des places :

a/ Cabinet de kinésithérapie :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le permis de construire relatif à l'installation des kinésithérapeutes au 19 bis rue de Beaumont est accordé.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

- Demande de subvention relative à la DETR/DSIL,
- Demande de subvention relative au Fonds Verts,
- Demande de subvention relative au PETR dans le cadre du CRST,
- Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de la Forêt

Après délibération les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, décident :

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention relative à la DETR/DSIL,

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention relative au Fonds Verts,
D'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention relative au PETR dans le cadre du CRST,
D'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de la Forêt,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables concernant cette adhésion.

b/ Aménagement des places - tranche 1 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, il convient de déposer une demande de subvention aux services de l'Etat au titre du Fonds Vert « renaturation des sols et espaces urbains ».

- Considérant que la phase 1 du projet s'élève à 515 190 HT,
- Vu l'accord du conseil municipal en date du 30-01-2023,

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

- Demande de subvention relative au Fonds Verts,

Après délibération les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de subventions au titre du Fonds Vert,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier.

c/ Projet éolien :

Il a été porté à la connaissance des élus que l'installation de deux éoliennes serait à l'étude au nord de la commune et qu'un projet de quatre autres est en cours sur le secteur de Crottes-en-Pithiverais.

Après divers échanges, les élus ne souhaitent pas l'encerclement du village.

Compte-tenu du plan d'accélération ENR, l'implantation des deux éoliennes sur Aschères n'est pas opportune sur les parcelles suivantes :

- YC 003, YC 004, YC 005, YB 013, YB 014, YB 015, YD 001, YD 002, YD 003, YD 004, YD 005, YD 006, YD 007, YD 008, ZW 025, ZW 026, ZW 027, ZW 028, YE 014, YE 015, YE 016, YE 017 et toute la zone rouge du plan ENR validée lors conseil municipal de décembre 2023.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à la majorité, 14 voix pour et 1 abstention.

D'interdire tout projet éolien sur les parcelles : YC 003, YC 004, YC 005, YB 013, YB 014, YB 015, YD 001, YD 002, YD 003, YD 004, YD 005, YD 006, YD 007, YD 008, ZW 025, ZW 026, ZW 027, ZW 028, YE 014, YE 015, YE 016, YE 017 et toute la zone rouge du plan ENR validée lors conseil municipal de décembre 2023.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier.

5 Questions et informations diverses :

a/ collecte de la banque alimentaire 2023 : Maïté AVILES informe l'assemblée que la collecte a baissée de 20% en 2023 par rapport à 2022 soit 640kg de marchandises. Elle remercie l'ensemble des élus et bénévoles pour leur implication et précise que des personnes se sont déjà proposées pour 2024 ce qui devrait multiplier les permanences.

b/ exonération de la taxe foncière NB pour l'installation des jeunes agriculteurs : une demande d'exonération de la taxe foncière non bâtie a été reçue en mairie pour l'installation d'un jeune sur la commune. Afin d'avoir les éléments complets, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

c/ Demande de Mr MALLET Paul : Mr MALLET possède une magnifique collection de pierres et silex authentifiés qu'il souhaite voir perdurer. Il demande à la commune la possibilité de transmettre cette dernière soit à une association soit pouvoir entreposer / exposer dans un lieu approprié. Un article sera fait dans ce sens dans le prochain bulletin municipal. La commune va réfléchir à un lieu de stockage.

A vingt-deux heures l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.